

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 23 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle des fêtes de la commune déléguée du Mesnil Vigot, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 10 mai 2019

date d'affichage : 01 juin 2019

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

BAUGE Marie-Josèphe, BELLOT Hélène, BURLOT Etienne, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESREE Jean-François, GASLARD Romain, GOSSELIN Philippe, GOULMY Cécile, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUET Évelyne, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEHODEY Isabelle, LEMIEUX Sébastien, LEVEE Dany, LOZOUET Lydie, MAUDUIT Géraldine, SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : AMIOT Mikaël, ANGELIQUE Gérard, DESDEVISES Joseph, GUENE David, JOUIN Benoît, LEMENAND Guillaume, LENOIR Patrick, LEVEE Alain, MARAIS Jean-Claude, ROBIN Jacqueline, TOURAINNE Françoise.

Pouvoirs :

Jacqueline ROBIN donne pouvoir à Pierre VAULTIER

Guillaume LEMENAND donne pouvoir à Hélène BELLOT

Jean-Claude MARAIS donne pouvoir à Jean-Claude JEANNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Joël HEBERT a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 29 mars 2019 a été adopté à l'unanimité des présents.

Mr le maire ouvre la séance.

Il souhaite faire part au conseil que toutes les études concernant l'aménagement, la réhabilitation de bâtiments sont en cours. Il indique que les gros investissements prévus pour cette année ne pourront être possible qu'à partir de septembre. En effet, la trésorerie est actuellement basse car la commune attend le versement des soldes de subventions concernant principalement le groupe scolaire.

1) Vente d'un petit terrain à la famille POISSON:

Vu l'annulation de la délibération du 31/01/19, à ce sujet, une nouvelle délibération est donc nécessaire.

M. le maire rappelle la demande de la famille Poisson, propriétaire de l'habitation située dans le bourg de Remilly sur Lozon cadastrée AB N°58 qui souhaite acquérir environ 70 m² de la parcelle cadastrée AB N° 57, située devant leur maison, au prix de 1€ le m², à leur charge, les frais de géomètre et de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- décide de vendre à la famille Poisson une parcelle de terrain d'environ 70 m² cadastrée AB 57 à Remilly Sur Lozon au prix de 1€ le m²,
- dit que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

2) LOTISSEMENT SAINT AUBIN

1) Budget lotissement Saint-Aubin : décision modificative N°1 :

Le maire indique qu'il est nécessaire d'inscrire une écriture d'ordre à la demande de la trésorerie, à savoir :

article	dépenses	recettes
71355-042	56 250	56 250

Ce qui donne un total du budget lotissement en section de fonctionnement à 112 501.55 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter la décision modificative N°1 ci-dessus.

2) Travaux.

M le maire fait part au conseil que le bornage des lots est effectué.

3) Demande de la Trésorerie : Effacement de dette suite à clôture pour insuffisance d'actif :

Cela concerne la location de la salle des fêtes de Remilly pour un montant de 204.40 €.

Le tiers a fait une procédure de liquidation judiciaire clôturée pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de Coutances.

La trésorerie demande que la commune délibère pour accepter l'effacement de la dette.

Un virement de crédit est nécessaire de l'article D/6541 à l'article D/6542 d'un montant de 205 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'effacement de la dette d'un montant de 204.40 €.
- de voter le virement de crédit de l'article D/6541 à l'article D/6542 d'un montant de 205 €.

4) Accueil de bénévoles : autorisation de signature d'une convention :

Le maire fait part au conseil que la personne qui remplace Paméla Lemieux à l'Agence Postale Communale pendant ses congés souhaite continuer sa formation bénévolement 2 matinées par semaine. Il est nécessaire de signer une convention d'accueil d'un bénévole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le maire, à signer une convention d'accueil d'un bénévole pour sa formation à l'Agence Postale Communale.

5) Demandes de subventions :

Le maire présente deux demandes de subventions concernant :

- Solidarité paysans de Basse-Normandie
- Ecole collège Notre Dame de Carentan pour un élève de Remilly qui va faire un séjour en Espagne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner de suite favorable à ces deux demandes subventions.

6) Lutte contre les frelons asiatiques : signature de la convention 2019 avec le FDGDON

Romain GASLARD se retire car concerné par l'affaire.

M. le maire indique que le FDGDON continue d'organiser pour cette année la lutte contre les frelons asiatiques et demande à la commune :

- de participer à cette lutte sur le volet animation, coordination suivi et investissement pour une cotisation de 37 € pour 2019 comme en 2018.
- de participer sur le volet de lutte par la destruction des nids en fonction des travaux de destructions réalisées sur la commune au cours de la saison et qui aura fait l'objet d'un accord préalable de prise en charge de la commune pour chaque nid à détruire.

Une plateforme internet est accessible aux communes pour la déclaration des nids.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour :

- continuer à participer à cette lutte
- autoriser le maire à signer la convention avec le FDGDON
- régler la participation de 37 € au FDGDON
- choisir l'entreprise HDS Logissain(Agneaux) après en vote 17 pour Logissain, 7 pour Lamotte Couverture et 2 abstentions.

7) Agrandissement du cimetière de Remilly sur Lozon

a) Etude de sol :

Une consultation a été lancée. Une entreprise a répondu :

Entreprise	H.T.	T.T.C.
ERDA géotechnique	2 100.00 €	2 520.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour autoriser monsieur le maire à signer le devis de Erda Géotechnique d'un montant de 2 100.00 € H.T.

b) Estimatif des dépenses :

	Travaux	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Lot 1	Travaux préparatoires, voirie, assainissement, eau potable, aménagements	61 216.00 € H.T.	18 480.00 € H.T.
Lot 2	Espaces verts et travaux annexes (clôture...)	35 051.00 € H.T.	/
	TOTAL	96 267.00 € H.T.	18 480.00 € H.T.

L'estimatif de la tranche ferme sera affiné avec le cabinet Lallouet pour être revu à la baisse.

Recettes attendues :

- DETR 39 375 € (travaux subventionnables : 87 500.00 € H.T.)
 - Vente des deux terrains à bâtir : 34 000 €
- Soit un total de recettes de 73 375 €

c) Dépôt d'une déclaration préalable pour division en parcelles constructibles

L'agrandissement du cimetière sera réalisé sur une partie de la parcelle AB 126. Il va rester une surface d'environ 1300 m². Cette surface sera divisée en deux terrains à bâtir. Il est nécessaire de déposer une déclaration préalable pour la division en deux lots.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour : autoriser monsieur le maire à déposer une déclaration préalable pour diviser en deux lots une partie de la parcelle AB 126 située sur la commune de Remilly Sur Lozon.

8) Travaux Divers aux Champs de Losque :

- Abattage d'arbres : ce point est reporté à la prochaine réunion de juin. Un rendez-vous est prévu le 20 juin avec le CAUE pour un diagnostic des arbres remarquables qui pourraient être dangereux.
- Aménagement de prises d'eaux pour l'incendie :
Des devis ont été demandés. Ont répondu :

Entreprises	TP POISSON	A.HEBERT
Travaux Pont de la Tourelle	2 653.00 € H.T.	4 800.00 € H.T.
Travaux RD 8	5 469.00 € H.T. - 775.00 € H.T. pour le bi-couche	
TOTAL	7 347.00 € H.T.	4 800.00 € H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis le moins disant soit celui de A.HEBERT et autorise le maire à le signer.

Le SDIS viendra voir les travaux une fois finis.

9) Point sur les travaux de la Mairie de Remilly

Dépenses :

	entreprises	€ H.T.	Travaux supplémentaires € H.T.
Plomberie électricité	AMIOT	7 787.07	
Maçonnerie	SAMSON	7 712.00	1 226 + 400
Peinture	LECLUZE	7 598.00	2 804.25
Plâtrerie	LEBOUTEILLER	4 662.46	
fenêtres	LEHODEY	10 995.70	
Menuiserie	LEHODEY	7 985.00	2 640.00
	TOTAL	42 540.16	7 070.25

Recettes attendues :

Subvention DSIL : 26 390 € (travaux subventionnables : 56 648 €)

Certificat économie énergie : 2 973.00 €

Contrat de territoire : demande en cours

La fin des travaux est prévue en novembre.

10) Questions diverses

1) Journée du 09 juin organisation :

Une réunion sera prévue afin d'affiner la préparation de cette journée avec la commission de la vie locale, les membres du bureau, le comité des fêtes de Remilly et les présidents des anciens combattants des 3 communes déléguées.

La plaque du 330^e régiment sera posée le 28/05 et son inauguration est prévue le 5 juin à 8H00.

2) Repas des cheveux blancs :

- Remilly Sur Lozon : 12 octobre
- Le Mesnil Vigot : 16 novembre
- Les Champs de Losque : 13 octobre

3) Don pour la reconstruction de Notre Dame de Paris :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas, pour l'instant participer à la reconstruction de l'église Notre Dame de Paris.

4) Nouvelle association :

Michel LAURENT fait part au conseil d'un courrier de Carole Dupart qui souhaite créer une association de danse country sur la commune. Elle sollicite son siège social à la mairie et l'utilisation gratuite de la salle André Le Duc, le jeudi soir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord :

- à la localisation du siège social de la nouvelle association à la mairie
- à l'utilisation gratuite (sans le chauffage) de la salle A. Le Duc, le jeudi soir.

5) Dates à retenir :

- Bureau : vendredi 21 juin à 14h30 à la mairie de Remilly
- Conseil Municipal : jeudi 27 juin à 20h30 aux Champs de Losque
- Rando : Le Mesnil Vigot : 12 juin 19h00,
Remilly sur Lozon : 30 juillet 19h45
Les Champs de Losque : 02 août 20h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22H30.

Le secrétaire,
Joël HEBERT

Le maire,
Pierre VAULTIER